

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-005822

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 05444

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMDOUN

Abdelhadi

Date de naissance : 06/10/1962

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 0647884082

0522897679

Total des frais engagés : # 978,70 #

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr MSEFER IBRAHIM
Médecin Psychiatre
159 Bd Yacoub El Mansour
6^e Etage Appt N° 2 - Casablanca
Tél : 05 22 20 39 98

Date de consultation : 26/09/2023

Nom et prénom du malade : Hamdoun

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Insomnie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Psychose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

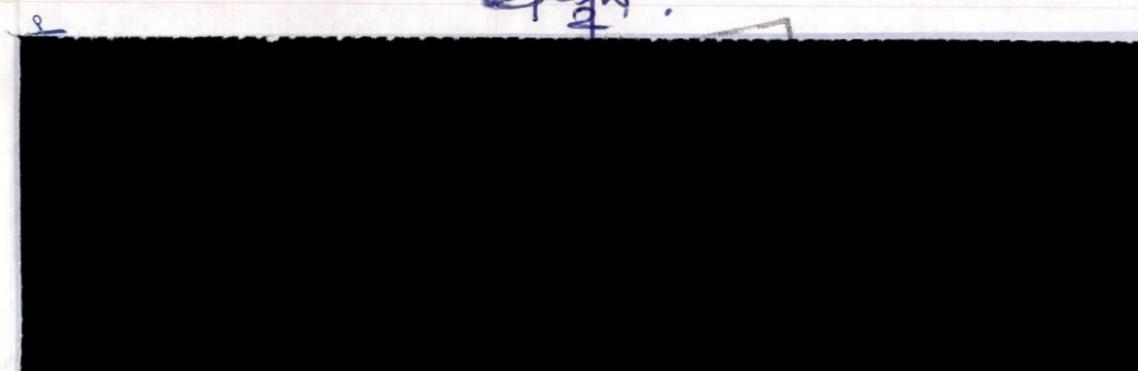
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA - Maroc

Le : 26/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.09.2013	consultation	#400	1400	<i>[Signature]</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MAZOLA Mme BENAZZI Hassan 51 Rue de Mazola Hay Hassani - Casablanca Tél : 0522 93 36 89	26.09.2013	578,22

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
		</		

Dr. MSEFER IBRAHIM

MEDECIN PSYCHIATRE

الدكتور مسفر إبراهيم
اختصاصي في الأمراض
النفسية والعقلية



Casablanca le 26.09.2023 الدار البيضاء في

Ordonnance médicale

ARMERIE NAZOLA
e BENAZOUZ Hassan
N°51 Rue 4 Mazola
Hay Hassani - Casablanca
Tel: 0522 93 36 89
12683

Hamedan Khalil

12-2023

(1) Nadey 50 - g

36.4 1 - 0 - 0

(S)

9031

(2) Axisel 6 - (rep)

2A1,55 1/4 - 1/4 - 1/2

(S)

9032

(3) Bansyf 10 - g

578.70 - 0 - 7

PHARMACIE NAZOLA
Bene BENAZOUZ Hassan
N°51 Rue 4 Mazola
Hay Hassani - Casablanca
Tel: 0522 93 36 89

RDV

03.10.2023

159, angle bd yacoub el mansour, ghandi
1er étage, casablanca

Tél : 05 22 98 39 98

ANXIOL® 6 mg 
30 comprimés quadrisécables

30 comprimés quadrisécables



6 118000 081111

RANOZYP® 10 mg

28 comprimés Orodispersibles
Voie orale



6118001300426

Lot No.: PTE0214A
EXP: 12/2024

PPV:271 DH 00

GTIN: 16118001300423
Lot No: PTE0670A
EXP: 01/2025
S.N.: 38KDCUKH3JD

10